



Swiss Confederation

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI  
Luppenstrasse 1, CH-8320 Fehraltorf  
Tél. +41 44 956 12 12  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

## Emoluments pour la procédure d'octroi du signe de sécurité pour les matériels électriques

### A. Emoluments

Les émoluments pour l'octroi du signe de sécurité sont calculés de la manière suivante:

- marque de fabrique (min. 1) x nombre de types/modèles = une désignation

Pour la mise sur le marché de matériels électriques, l'Inspection perçoit les montants ci-après, facturés pour chaque autorisation délivrée sur la base de la documentation technique fournie :

a) pour une désignation	CHF	460.--
b) pour deux désignations	CHF	530.--
c) pour trois désignations	CHF	610.--
d) pour quatre désignations et plus	CHF	700.--

**Pour l'établissement, la mise à jour et la garde du dossier, ainsi que pour la vérification de la documentation technique, des frais de traitement de CHF 480.-- s'ajoutent à l'émolument perçu.**

**Pour le renouvellement des autorisations, des frais de traitement de CHF 220.-- seront facturés en sus.**

Les coûts supplémentaires occasionnés par l'octroi d'autorisations tels que :

- les demandes réitérées de documents manquants après l'envoi de la confirmation de l'ordre
- des prestations extraordinaires nécessaires à l'étude du dossier (plus de 2 heures)

seront facturés en sus, en fonction du temps consacré.

Les émoluments couvrent les frais suivants :

- administration (correspondance, contrôle du dossier technique, envois, etc.)
- établissement et gestion de l'autorisation
- publication régulièrement mise à jour d'un répertoire des autorisations valides sur [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)
- information avant l'expiration de l'autorisation
- archivage des documents pendant 13 ans, resp. 10 ans après échéance de la dernière prolongation
- annulation de l'autorisation
- frais de port, téléphones, télécopies, photocopies, etc.

### B. Surveillance de la production

Les coûts d'examen, de vérification et d'élaboration du procès-verbal pour la surveillance de la production seront facturés en fonction du temps consacré.

**C. Demandes d'autorisation refusées**

Si une demande est refusée ou si les conditions pour l'octroi d'une autorisation ne sont pas remplies, le temps consacré au dossier sera facturé.

**D. Service de consultation**

Pour toute consultation ou vérification sur place, les prestations seront facturées en fonction du temps consacré.

**Les émoluments pour les autorisations s'entendent hors TVA.**

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI

Daniel Otti  
Directeur

Fehraltorf, le 1<sup>er</sup> janvier 2018